

GUIDE PRATIQUE DES STAGES

Master Sciences de l'éducation et de la formation 2024-2025

Sommaire

1. PRÉAMBULE	2
2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.....	2
Définition d'un stage	2
Convention de stage	2
Encadrement du stage	3
Durée du stage	4
Gratification du stage	4
Contrat pédagogique	4
Stage à l'étranger	5
3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES.....	5
Objectifs	5
Les compétences à développer	6
Modalités d'évaluation universitaire du stage	9
Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur entreprise / étudiant).....	9
Outils et services pour la recherche de stage	9
4. ANNEXES	10

Rédigé par : l'équipe pédagogique et le service Formation Dernière mise à jour : 28/08/2024

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants du Master SCIENCES DE L'ÉDUCATION.

1. PRÉAMBULE

La réalisation du stage de mise en situation professionnelle correspond à une unité d'enseignement **(UE 22 M1 et UE 42 M2)** et constitue une étape essentielle de la formation master.

La structure d'accueil de l'étudiant pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives / locales, nationales ou internationales, ...)

Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger.

2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un étudiant d'acquérir et de développer des compétences complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (UCA-INSPÉ), la structure d'accueil et le stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débiter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci.

L'attestation de stage est un document réglementaire obligatoire (décret du 27 novembre 2014 relatif au stage). Elle précise à minima les dates, la durée et le montant de la gratification, le cas échéant. Elle est annexée à la convention de stage.

Au terme du stage l'étudiant doit faire compléter et signer par l'organisme d'accueil un exemplaire de l'attestation de stage. L'attestation de stage originale doit être conservée par l'étudiant ; une copie est transmise au service Formation **pour les personnes inscrites en formation continue uniquement (adresse : fpro.inspe@uca.fr)**.

Encadrement du stage

Conformément à la loi du n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

Rôles et missions du tuteur entreprise au sein de l'organisme d'accueil :

- En charge de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, cette personne est garante du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Elle ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat),
- Il complète la fiche d'évaluation du stage avec l'étudiant afin de faire le point sur les compétences développées par le stagiaire, en utilisant prioritairement l'outil « Suivi des stages » de l'UCA,
- Il fait le point avec l'enseignant responsable des stages INSPÉ à minima 1 fois pendant le stage.
- Il est invité à participer aux soutenances de mémoire.

Rôles et missions du tuteur académique - INSPÉ Clermont-Auvergne :

Cet enseignant fait partie de l'équipe pédagogique de la formation et est chargé(e) du suivi pédagogique du stagiaire. Il pourra encadrer simultanément au maximum 16 stagiaires.

- Il est en lien avec l'étudiant, le tuteur entreprise, le gestionnaire de stages et le responsable du parcours
- Il organise des rendez-vous individuels sur demande,
- Il assure le suivi du stage en lien avec le gestionnaire de stages via l'outil « Suivi des stages » de l'UCA.

Personnes ressources (enseignants référents et personnels administratifs) pour le diplôme :

		Master 1	Master 2
SUIVI PEDAGOGIQUE DES STAGES Enseignant référent par parcours et niveau	Parcours FF - spécialité Entreprises, collectivités, serv.	Sylvie DOZOLME sylvie.dozolme@uca.fr	
	Parcours IPN	Xavier NICOLAS Xavier.nicolas@uca.fr	Xavier NICOLAS Xavier.nicolas@uca.fr
	Parcours SBEP	Philippe GAILLARD philippe.gaillard@ext.uca.fr	Anne-Cécile MASSY A-cecile.massy@uca.fr
SUIVI ADMINISTRATIF DU STAGE	Responsable adjointe Service Formation	Amandine CORGNAC Amandine.Corgnac@uca.fr	
	Gestionnaires des stages et contrats pédagogiques Service Formation	Sabine LEFORT Sabine.Lefort@uca.fr Stages.inspe@uca.fr (adresse à utiliser en priorité) 04 73 31 73 00	

Durée du stage

La durée du stage doit être comprise entre :

PARCOURS	M1	M2
FF et SBEP	Comprise entre 100h et 924h	Comprise entre 308h et 924h
IPN	Comprise entre 200h et 924h	Comprise entre 308h et 924h

De manière continue ou discontinue. Que le stage soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, la durée est calculée en fonction de la **présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil** (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Période de stage :

M1	M2
D'octobre à mi-mai 2025	De septembre à mi-juin 2025

Gratification du stage

Actuellement, la **gratification minimale horaire** s'élève à **4,35€**. Le versement d'une gratification est **obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (soit 308h)**.

Vous trouverez de plus amples informations sur le [site du ministère](#) de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages.

Vous pouvez également faire une simulation de la gratification via ce lien : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

L'indemnisation du stagiaire en formation continue n'est pas obligatoire et est interdite dans un organisme de droit public. L'organisme d'accueil peut décider de verser au stagiaire une indemnité et/ou des avantages en nature (restauration, frais de transport...) dont le montant est fixé librement, en concertation avec le stagiaire.

Contrat pédagogique

Pour les étudiants salariés ou stagiaires de la formation continue, il est possible de faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un contrat de travail comme un terrain de stage. L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions confiées à l'étudiant ou stagiaire FC dans le cadre de son contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation. Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un **contrat pédagogique**. La procédure à suivre est sensiblement la même que celle relative à une convention de stage. En cas de projet de contrat pédagogique,

l'étudiant sera accompagné par le gestionnaire de stage pour la validation et l'édition de son contrat.
L'étudiant doit prendre contact avec son gestionnaire de stage pour connaître la procédure à suivre.

Stage à l'étranger

En cas de projet de stage à l'étranger, une procédure et réglementation spécifiques sont mises en œuvre : **l'étudiant devra par conséquent obligatoirement prendre contact avec le gestionnaire en charge du dossier au service Formation** pour connaître les obligations et contraintes particulières liées à son projet de stage à l'international. Les délais de traitement peuvent être plus longs pour ce type de stage.

Le stage à l'étranger vise le développement de compétences inscrites dans le référentiel du master sciences de l'éducation. L'expérience internationale d'un stage fait à l'étranger permet aux étudiants de s'immerger dans des institutions ou établissements (institution de formation, système éducatif, association médico-sociale, entreprise, ...) mobilisant des méthodes d'apprentissage, d'accompagnement, d'ingénierie différentes. Le stage à l'étranger est l'opportunité d'acquérir des connaissances métiers dans un nouvel environnement culturel.

3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique. Le stage vise à doter les étudiants de connaissances pratiques sur les terrains, les métiers et les pratiques professionnelles en lien avec leur parcours de master.

En M2, il peut également servir de terrain pour un travail de recherche réalisé dans le cadre du mémoire. Dans ce cadre, un formulaire d'autorisation de recueil de données d'étude sera signé par l'étudiant et l'entreprise (annexe 4).

Objectifs

Le stage de **Master 1** a pour objectif de développer chez l'étudiant une posture réflexive, au croisement les enseignements théoriques reçus et de la mise en situation professionnelle, mais également de l'amener à connaître une structure, tant au niveau organisationnel que structurel et fonctionnel.

En **Master 2**, outre la connaissance de la structure, il est demandé à l'étudiant de s'insérer dans un projet collectif au sein de la structure d'accueil et de contribuer à sa réalisation. En fonction du projet de stage, l'étudiant pourra être, par exemple, amené-e à s'intégrer dans un cadre professionnel et répondre à une commande de l'institution d'accueil (enquête, évaluation d'un outil, gestion d'un projet, ...) ou encore à développer ou à contribuer à développer un outil, une ressource.

Il s'agit, pour l'étudiant, de :

- ✓ Découvrir ou approfondir la connaissance d'une institution, d'un dispositif, d'un organisme, d'une entreprise... ("structure d'accueil" dans ce document) ;
- ✓ Étudier les métiers de l'intervention pédagogique ou de l'accompagnement, être attentif.ve au partenariat et à la spécificité de ces métiers ;
- ✓ Utiliser le terrain de stage comme analyseur de la place et de l'évolution de son propre métier ou de son projet professionnel au regard d'un projet de société inclusive ;
- ✓ Démontrer ses capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité pour répondre à une demande réelle en analysant une situation et en proposant une contribution adaptée ;
- ✓ Utiliser des outils pour se former et contribuer au projet : recherches bibliographiques, interviews, visites complémentaires au stage, etc. ;
- ✓ Écouter et s'appropriier les conseils donnés.

L'étudiant a le devoir de respecter les règles éthiques et déontologiques de la profession ciblée, notamment l'obligation d'anonymat.

Les compétences à développer

Compétences scientifiques transversales

MASTER 1	MASTER 2
Décrire avec précision la structure, la réglementation et la dynamique évolutive des organisations au sein desquelles le formé est susceptible de travailler (éducation nationale, collectivités territoriales, entreprises, fonction publique...)	
Expliciter les principes et les savoirs issus de la pratique qui régissent l'activité des acteurs au sein de ces organisations : principes éthiques, déontologiques, cultures professionnelles	
Mobiliser des connaissances théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales pour analyser et décrire sa propre activité instrumentée (de formateur, d'encadrant, d'ingénieur) et celle d'autrui (étudiants, professionnels en formation, professionnels en activité), pour concevoir et conduire des dispositifs visant la transformation de sa propre activité et de celle d'autrui	
MASTER 1	MASTER 2
	Formaliser l'expérience vécue dans la situation de stage
	Construire des liens entre l'expérience vécue en stage et d'autres expériences professionnelles

Compétences professionnelles spécifiques au parcours Formation de formateurs en milieu de l'enseignement

MASTER 1	MASTER 2
----------	----------

	<i>Le stage est le lieu et le moment du recueil des empiries de la recherche de l'étudiant. C'est une ressource du dispositif d'initiation à la recherche. Les compétences développées par le stage sont celles attendues à l'issue de la soutenance du mémoire (cf. le document de cadrage pour la rédaction du mémoire).</i>
Appréhender le milieu professionnel dans lequel se déroule le stage	Rencontrer et questionner des acteurs de la structure sur la nature de leur travail et sur les conditions de leur activité
Contribuer à la réflexion pédagogique et organisationnelle des actions de formation observées dans l'organisation	Les aider à décrire leur activité de travail
Démontrer de réelles capacités à travailler en équipe, à s'insérer dans des projets pédagogiques de formation	Identifier des questions professionnelles que rencontrent ces acteurs
	Problématiser ces questions de manière à pouvoir les documenter
	Identifier des propositions de transformation de pratique pour apporter de nouveaux éclairages ou des solutions
	Communiquer sur ses réflexions, analyses et résultats auprès des acteurs

Compétences professionnelles spécifiques au parcours Formation de formateurs en milieu de l'entreprise, des collectivités et des services

MASTER 1	MASTER 2
Appréhender le milieu professionnel dans lequel se déroule le stage	

Contribuer à la réflexion pédagogique et organisationnelle des actions de formation observées dans l'organisation	
Démontrer de réelles capacités à travailler en équipe, à s'insérer dans des projets pédagogiques de formation	
	Traduire et concevoir des supports de formation en fonction d'un cahier des charges fourni
	Construire un cours ou une séance pédagogique
	Évaluer les compétences acquises au cours de l'action de formation conduite

Compétences professionnelles spécifiques au parcours Ingénierie pédagogique et numérique (IPN)

MASTER 1	MASTER 2
Appréhender le milieu professionnel dans lequel se déroule le stage	
Contribuer à la réflexion pédagogique et organisationnelle des actions de formation observées dans l'organisation	
Démontrer de réelles capacités à travailler en équipe, à s'insérer dans des projets pédagogiques de formation	
	Mettre en œuvre une méthodologie de gestion de projet en ingénierie pédagogique
	Être force de proposition au sein d'un projet d'ingénierie pédagogique
	Contribuer et participer au développement de médias numériques

Compétences professionnelles spécifiques au parcours Scolarisation et Besoins éducatifs particuliers (SBEP)

MASTER 1	MASTER 2
Comprendre le fonctionnement de la structure dans laquelle se déroule le stage et notamment son rôle dans la scolarisation inclusive ;	

Contribuer à l'analyse des besoins des élèves/enfants à besoin éducatifs particuliers accompagnés par la structure ;	
Être capable de travailler en partenariat avec les professionnels de la structure.	
	Être force de proposition dans la mise en œuvre de pratiques éducatives et d'adaptations susceptibles d'aider ces élèves/enfants ;
	Être capable de proposer une évaluation de son action (sur la base d'une méthode rigoureuse).

Modalités d'évaluation universitaire du stage

Se reporter au document descriptif des Modalités de Contrôle et de Connaissances pour l'année concernée.

Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur entreprise / étudiant)

Le suivi pédagogique du stage et l'évaluation du stage sont mises en œuvre via l'outil « **Suivi des stages** » de l'UCA.

Outils et services pour la recherche de stage

Le stage peut être effectué dans diverses structures : institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche etc. Le document « lieux de stages », accessible dans l'ENT présente les différentes structures ayant accueilli des stagiaires de master les années précédentes.

La plateforme UCA Pro

De plus, l'ensemble des offres de stage et offres d'emploi collectées par l'INSPÉ Clermont Auvergne sont diffusées sur la **plateforme UCA Pro** – Le réseau professionnel de l'Université Clermont Auvergne : www.ucapro.fr

L'inscription est gratuite pour les étudiants et les structures d'accueil.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) – LA FABRIQUE

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) est un service destiné à optimiser les relations entre les compétences des étudiants, des diplômés de l'Université Clermont Auvergne et les besoins en ressources humaines de l'environnement socioéconomique.

Axes de travail :

- Développer de nouvelles collaborations Université – Entreprise (réseau de partenaires)
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de stages, de jobs et d'emplois.
- Renforcer les liens entre les étudiants et Alumni.

Le BAIP, assurant la fonction de « guichet unique », est un des interlocuteurs des entreprises, collectivités territoriales, associations pour le recrutement des étudiants en emploi ou en stage.

La Fabrique propose :

- Un accueil quotidien,
- Des ateliers « candidatures », tous les mardis midi (12h30-13h30),
- Un RDV individuel avec un conseiller si besoin,
- Des offres de stage et d'emploi sur le réseau www.ucapro.fr

Localisations

- Campus Centre-ville, site Carnot, au rez-de-jardin du bâtiment Paul Collomp
- Campus des Cézeaux, 1er étage de la Maison de la Vie Etudiante

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – LA FABRIQUE - Université Clermont Auvergne
34, avenue Carnot 63006 Clermont-Ferrand Cedex 1
Email : lafabrique.df@uca.fr
04 73 40 62 70

<https://lafabrique.uca.fr/>

4. ANNEXES

- **Annexe 1** - ENGAGEMENT DES PARTIES
- **Annexe 2** - FICHE PRATIQUE « Réaliser son stage de Master Sciences de l'éducation »

- **Annexe 3A** - FICHE PRÉ-PROJET DE STAGE (CONVENTION)
- **Annexe 3B** - FICHE PRÉ-PROJET DE STAGE (CONTRAT PÉDAGOGIQUE)
- **Annexe 4** - PLANNING DE STAGE
- **Annexe 5** - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION DES DOCUMENTS INTERNES A L'ENTREPRISE